



ARRETE n° 2026-0697

En date du 27 avril 2026  
portant candidatures aux élections à la  
Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de  
Secours (**CATSIS**) et au  
Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires  
(**CCDSPV**)

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-CORSE**

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours ;

**Vu** l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

**Vu** le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique ;

**Vu** l'ordonnance du 8 décembre 2005 relative au RGS ;

**Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ;

**Vu** la délibération CNIL n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment par internet ;

**Vu** le projet de délibération CNIL accompagné des règles décrites dans celui de l'ANSSI qui ont été mis en consultation publique début 2025 et qui seront tous deux applicables pour le prochain renouvellement de la fonction publique fin 2026 ;

**Vu** l'arrêté du président du CASIS n°2026-0489 en date du 9 mars 2026 fixant la composition de la commission de recensement des votes et portant désignation de ses membres en vue des élections au conseil d'administration du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse, à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

**Vu** la délibération n° CA2026-09 du 26 février 2026 du Conseil d'administration du SIS fixant les modalités d'organisation des élections à la CATSIS et au CCDSPV et autorisant le recours au vote électronique par internet ;

**Vu** l'arrêté du président du CASIS n°2026-0492 en date 9 mars 2026 portant organisation des élections à la CATSIS et au CCDSPV ;

**Vu** les déclarations de candidatures ;

**Sur** proposition du directeur du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse ;

## ARRETE

**Article 1** : La liste des candidats à la CATSIS est fixée comme suit :

### Collège Officiers sapeurs-pompiers volontaires - 2 sièges

- STC

Titulaire	Thierry MARI
Suppléant	Charles PISELLI
Titulaire	Alain CLEMENCEAU
Suppléant	Simon Pierre RIOLACCI

### Collège Non-officiers sapeurs-pompiers volontaires - 3 sièges

- STC

Titulaire	Francesca Antoinette GHIONGA
Suppléant	Olivier GRIMALDI
Titulaire	Stephane VANNUCCHI
Suppléant	Anne CALLIER
Titulaire	Thomas VANNI
Suppléant	Morgan CARDONA

### Collège Officiers sapeurs-pompiers professionnels - 2 sièges

- Avenir Secours

Titulaire	Florian BOTTI
Suppléant	Laurent BASTIANI
Titulaire	Mickael PELISSIER
Suppléant	Jean-François SANTAMARIA

### Collège Non-officiers sapeurs-pompiers professionnels - 3 sièges

- CGT

Titulaire	Thomas FERRANDINI
Suppléant	Fabrice RIOLACCI
Titulaire	Jean Paul LUISI
Suppléant	Antoine CESARI
Titulaire	Olivier PICCHINI
Suppléant	Antoine ROUSSEAU

- STC

Titulaire	Lucien André ROSSINI
Suppléant	Pierre AGOSTINI
Titulaire	Baptiste VINCIGUERRA
Suppléant	Philippe ARRIGHI
Titulaire	Louis MERIA
Suppléant	Jean-Marie BATTESTI

## Collège Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel - 2 sièges

### - CGT

Titulaire	Georges PERES
Suppléant	Grégory TIMPANO
Titulaire	Isabelle QUIQUEREZ
Suppléant	Roger THIBOU

### - STC

Titulaire	Fabrice MORACCHINI
Suppléant	Marina Thérèse FLORI
Titulaire	Jean-François BONACCORSI
Suppléant	Laurent CHIARI

**Article 2** : La liste des candidats au CCDSPV est fixée comme suit :

### - STC

Titulaire	Audrey BUTTI
Suppléant	Olivier MONCIOVI
Titulaire	Stéphane GHERARDI
Suppléant	Thierry MARI
Titulaire	Olivier TOMASI
Suppléant	Alain CLEMENCEAU
Titulaire	Frédéric BAGNANINCHI
Suppléant	Jean Michael GIUDICELLI
Titulaire	Marie Laure DRAI-ALBERTINI
Suppléant	Sébastien LACHAUD
Titulaire	Matteo GIONA
Suppléant	Mathilda RICCIARDI
Titulaire	Francesca CROPANESE
Suppléant	Lucas BIANCO-CRISTIANI

**Article 3** : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bastia peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

**Article 4** : Le directeur du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet de Haute-Corse, affiché dans les locaux du service d'incendie et de secours de Haute-Corse, et publié sur le site internet et au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration  
du service d'incendie et de secours  
de la Haute-Corse,



Hyacinthe VANNI